

Pour les collectionneurs de timbres français

Afin d'aider les amateurs de timbres français, et ils sont plus nombreux que l'on croit, vous trouverez ci-dessous la liste numérique des départements français en 1860.

Ceci permettra d'identifier les noms de ces départements lorsque seul, le numéro de celui-ci se trouve dans la partie inférieure du cachet oblitérant.

En 1792, les provinces furent partagées en 83 départements numérotés dans l'ordre alphabétique. Le Rhône et la Loire ne faisaient alors qu'un seul département (n° 68).

En 1793, le Rhône et Loire fut partagé en deux départements : le Rhône (n° 68) et la Loire (n° 88). Par suite du rattachement du Comtat Venaissin à la France, le département de Vaucluse fut créé sous le n° 89. La Corse fut alors partagée en deux départements, le Golo qui conservait le n° 19 et le Liamone qui reçut le n° 90. En 1811, cette division fut supprimée et la Corse ne forma plus à nouveau qu'un seul département qui garda le n° 19.

En 1808, le Tarn-et-Garonne fut formé par empiètements sur les départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Lot et du Lot-et-Garonne. Il reçut le n° 115.

En 1830, par suite d'un changement administratif dans l'ordre des numéros des départements :

— le n° 84 fut attribué au département de la Loire (ancien n° 88),
— le n° 85 fut attribué au département du Tarn-et-Garonne (ancien n° 115),

— le n° 86 fut attribué au département de Vaucluse (ancien n° 89).

En 1860, par suite du rattachement du Duché de Savoie et du Comté de Nice à la France :

— le n° 87 fut attribué au département des Alpes-Maritimes,

— le n° 88 fut attribué au département de la Savoie,

— le n° 89 fut attribué au département de la Haute-Savoie.

Les numéros manquants entre 83 et 115 avaient été attribués, entre temps, à des *départements conquis*, territoires occupés par les armées de la Révolution et de l'Empire et transformés en départements à l'instar de ceux de la Métropole. La Savoie et la Haute-Savoie étaient représentées par les n° 84 et 99, le Comté de Nice par le n° 85.

En 1815, les numéros des départements conquis, 84 à 134, redevinrent disponibles, ce qui permit de reprendre les n° 84 à 89 pour compléter la nomenclature de 1860.

Voici la liste numérique des départements, telle qu'elle se présentait en 1860.

1 Aiu	46 Lozère
2 Aisne	47 Maine-et-Loire
3 Allier	48 Manche
4 Alpes (Hautes-)	49 Marne
5 Alpes (Basses-)	50 Marne (Haute-)
6 Ardèche	51 Mayenne
7 Ardennes	52 Meurthe
8 Ariège	53 Meuse
9 Aube	54 Morbihan
10 Aude	55 Moselle
11 Aveyron	56 Nièvre
12 Bouches-du-Rhône	57 Nord
13 Calvados	58 Oise
14 Cantal	59 Orne
15 Charente	60 Seine (1)
16 Charente-Inférieure	61 Pas-de-Calais
17 Cher	62 Puy-de-Dôme
18 Corrèze	63 Pyrénées (Hautes-)
19 Corse	64 Pyrénées (Basses-)
20 Côte-d'Or	65 Pyrénées-Orientales
21 Côtes-du-Nord	66 Rhin (Haut-)
22 Creuse	67 Rhin (Bas-)
23 Dordogne	68 Rhône-et-Loire
24 Doubs	69 Saône (Haute-)
25 Drôme	70 Saône-et-Loire
26 Eure	71 Sarthe
27 Eure-et-Loir	72 Seine-et-Oise
28 Finistère	73 Seine-et-Marne
29 Gard	74 Seine-Inférieure
30 Garonne (Haute-)	75 Sèvres (Deux-)
31 Gers	76 Somme
32 Gironde	77 Tarn
33 Hérault	78 Var
34 Ille-et-Vilaine	79 Vendée
35 Indre	80 Vienne
36 Indre-et-Loire	81 Vienne (Haute-)
37 Isère	82 Vosges
38 Jura	83 Yonne
39 Landes	84 Loire
40 Loir-et-Cher	85 Tarn-et-Garonne
41 Loire (Haute-)	86 Vaucluse
42 Loire-Inférieure	87 Alpes-Maritimes
43 Loiret	88 Savoie
44 Lot	89 Savoie (Haute-)
45 Lot-et-Garonne	

Les cachets portèrent d'abord, à la partie supérieure, le nom de la ville et, à la partie inférieure, le n° du département.

Par application des dispositions du *Bulletin mensuel des Postes*, n° 74, de mai 1875, le numéro du département fut remplacé par le nom du département, mais beaucoup de bureaux continuèrent à utiliser plus ou moins longtemps les cachets avec numéros.

(1) Primitivement, le département n° 60 s'appelait département de Paris.